

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt- trois juillet, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36 **Quorum : 19**

Présents : 30

Ayant donné un Pouvoir : 02

Absents : 04

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 32

Résultat du vote :

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 32

Pour : 32

Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages
exprimés : 17**

Secrétaire de séance :

Georges CAGNIN

Date de la convocation :

17/07/2024

30 présents : *Avressieux* : MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier. *Belmont-Tramonet* : Mme BOURBON Marie-Christine, M. VERGUET Nicolas. *Champagneux* : Mme SAUNIER Elise, M. CAGNIN Georges. *Domessin* : Mmes ANDRE Valérie, HERRAULT Françoise, MM. LESAGE Claude, PICHE Barthélémy. *La Bridoire* : Mmes BEGUIN-BECHEROT Nathalie, JOURDAN Véronique, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. *Pont de Beauvoisin* : Mme FERRARI Myriam, MM. BERTHOLLIER Christian, LECOCQ Pascal, LOMBARD Daniel, PEYSSONNERIE Daniel. *Rochefort* : M. ARGOUD Yves. *Saint Béron* : Mme VERRIER Muriel, MM. GONARD Xavier, PERROT Alain. *Saint Genix-les-Villages* : Mmes COUDURIER Françoise, MESTRALLET Nadège, PICARD Marie-France, MM. DREVET-SANTIQUE Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude, REVEL Daniel. *Sainte Marie d'Alvey* : M. PERSON Philippe. *Verel-de-Montbel* : / .

02 Pouvoirs : Mme MADELON Caroline à M. LESAGE Claude et Mme YACONO Céline à M. LOMBARD Daniel.

04 Absents : M. BILLON Pierre, M. CEVOZ-MAMI Christian, Mme LABBAY Catherine, M. PUGNOT Bertrand.

OBJET : ELECTION DES DELEGUES AU SICTOM DU GUIERS (Ordures ménagères)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 25 mai 2023 portant statuts de la Communauté de Communes ;

Vu la délibération portant création d'un syndicat intercommunal regroupant les EPCI suivants : CC Val Guiers, CC Vals du Dauphiné, CC Balcons du Dauphiné au 1^{er} janvier 2022 ;

Vu la composition du Comité syndical du futur syndicat accordant 6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants à la communauté de communes Val Guiers ;

Vu la délibération n°2021_12_14_01 en date du désignant notamment M. MARTIN François représentant titulaire de la CC Val Guiers à SYCLUM ;

Considérant le courrier reçu de la commune de Domessin notifiant l'information de la démission de M. MARTIN François ;

Considérant qu'il appartient au Conseil communautaire de désigner ses représentants à SYCLUM.

MONSIEUR LE PRESIDENT,

PROPOSE au Conseil communautaire, qui accepte à l'unanimité, de ne pas voter au scrutin secret mais de voter à main levée.

Se porte candidat au remplacement de M. François MARTIN :

M. Etienne Christian.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE :

Par 32 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention

➤**DESIGNE** en tant que représentant titulaire de la communauté de communes Val Guiers à SYCLUM, M. ETIENNE Christian pour remplacer M. MARTIN François, démissionnaire.

➤**MANDATE** le Président pour faire le nécessaire.

Le Président,

-**Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.

-**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 06/08/2024,

**Le Président,
Paul REGALLET**

**Le secrétaire de séance
Georges CAGNIN**